

L'an deux mille seize le treize Juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Mme BOISAUBERT Stéphanie, Maire

Etaient Présents :

Mrs BONNETAIN Philippe - MEYER Constant - PERROT Gilbert - DECOMBIS Erick – ALPHANT Florent

&

Mmes BOISAUBERT Stéphanie - GRANGEOT Christelle - DEVIDAL Joëlle

Absents excusés :

Mrs NICOUUD Florent - DESORMAIS Jérôme - HAOUZEE Régis - RACAMIER André
Mmes GIRAUD-JACQUIGNON Clémence - ORERO Christine

Pouvoir à : Mr NICOUUD Florent à Mme BOISAUBERT Stéphanie
Mr HAOUZEE Régis à Mme GRANGEOT Christelle
Mme ORERO Christine à Mr PERROT Gilbert
Mr RACAMIER André à Mr MEYER Constant

Compte-rendu de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19 h 15.

Madame Stéphanie BOISAUBERT est nommée secrétaire.

1. – COMMISSION URBANISME :

-.D.L.A.

Propriétaire : METRAL Denis – 612, chemin des Ayats – Bellegarde-Poussieu.

Concernant la parcelle section B n° 1424

La parcelle concernée est en zone UB – superficie 6 000 m².

Désignation du bien : non bâti.

Acheteur : Mr et Mme BOUVERT – 96, chemin du Bois du Merle – Bellegarde-Poussieu.

La Commune n'a pas l'intention d'appliquer son droit de préemption urbain sur cette parcelle.

-.Dossiers en cours :

PC David ROULET : à nous de nous prononcer sur l'emplacement de l'accès à la parcelle, puisque celle-ci doit déboucher sur une voie communale. Philippe BONNETAIN préconise de retenir l'emplacement faisant face au stationnement devant être aménagé au cimetière, ce qui faciliterait les manœuvres.

PC Gilbert MABILON : dossier toujours en instruction, Philippe BONNETAIN doit contacter Madame BELLAGAMBA de la CCPR pour savoir où en est le dossier. En tant que voisin, Constant MEYER rappelle qu'il est opposé à ce projet, pour des raisons de nuisances sonores et visuelles. Philippe BONNETAIN indique qu'à réception du dossier en mairie, un rendez-vous sera proposé à Monsieur MABILON, afin de lui demander de décaler l'emplacement du bâtiment sur la parcelle, et de planter des arbres dans un souci esthétique puisque cela touche à l'entrée du village. Il conviendra aussi de réfléchir à l'accès, prévu sur la départementale donc dangereux.

2. – COMMISSION FINANCES :

-.Décision modificative n° 4. : délibération

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que sur l'exercice de 2014, un titre de recettes de 5 796 euros a été pris en charge au compte 1336 (participations voirie et réseaux), subvention concernant les travaux de la Route des Terreaux.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les fonds affectés à l'équipement pris en charge sur des comptes 133... sont qualifiés de « transférables » et s'amortissent obligatoirement.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux virements nécessaires entre sections comme ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT A AUGMENTER					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
040	13936	12		Participations pour voirie et réseaux	5 796,00
TOTAL					5 796,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT A REDUIRE					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2152	12		Installations de voirie	5 796,00
TOTAL					5 796,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT A AUGMENTER					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
042	777			Quote-part des subventions d'investissement	5 796,00
TOTAL					5 796,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT A REDUIRE					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
75	752			Revenus sur immeubles	5 796,00
TOTAL					5 796,00

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 53/2016.

-.Suspension échelonnement loyer du Bar Restaurant de la Poste : délibération

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2012-28 du 25 Juillet 2012 concernant le recrutement du nouveau gérant du Bar Restaurant de la Poste, Mr & Mme Christophe BEGOT et la mise en place de l'échelonnement du prix du loyer fixée par la délibération du 23 Octobre 2012 établissant les modalités comme indiqué ci-dessous :

Année		
Janvier 2013	Octobre 2013	Octobre 2014
600 euros/mois	600 euros/mois	600 euros/mois

A compter du 1^{er} Octobre 2015, et selon le bilan financier, le loyer augmentera de 200 euros par an, établi comme ci-dessous :

Année		
Octobre 2015	Octobre 2016	Octobre 2017
800 euros/mois	1 000 euros/mois	1 200 euros/mois

Le bail commercial prévoyait donc une augmentation régulière du montant du loyer ; la dernière augmentation, de 600 à 800 euros en Octobre 2015, semble déjà conséquente au gérant, lequel demande le gel des augmentations à venir (de 800 à 1 000 euros en Octobre 2016) ; une nouvelle augmentation le mettrait en difficultés sérieuses.

Dans un souci d'accompagner au mieux l'exploitant, Madame Le Maire propose donc au Conseil Municipal de ne pas appliquer l'augmentation prévue de 200 euros au 1^{er} Octobre 2016.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 contre :

- **DECIDE** de ne pas augmenter le loyer en Octobre 2016 comme prévu au bail,
- **DECIDE** de maintenir le loyer à 800 euros pour une période d'un an,
- **PROPOSE** de revoir cette position avant l'échéance d'Octobre 2017 en demandant à Mr Bégot de fournir tous les éléments comptables indispensables pour toute décision,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 54/2016.

3 – COMMISSION TRAVAUX :

Eclairage du boulodrome : sur la demande de Florent Alphant, Conseiller et Trésorier de l'Amicale Boules, une facture des travaux réalisés a été établie au nom de l'Amicale Boules, afin que cette dernière puisse déposer une demande de subvention auprès de la Commission Jeunesse et Sports du Conseil Départemental : session le 22 juillet. Sur un montant de 3 400 €uros, l'Amicale devrait obtenir une subvention de 1 030 €uros. Il conviendra de trouver une solution pour rembourser la différence à l'Amicale, peut-être sous forme de subvention ?

4 – COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Suite à la signature de la convention avec la LPO, ces derniers prévoient une première journée d'intervention sur la commune, mardi 19 juillet. Il serait bon qu'un ou plusieurs élus puissent les accompagner. Ils travailleront en collaboration avec Nature Vivante pour une intervention en milieu scolaire : les enfants des classes de CE et CM réaliseront une restitution vidéo des informations collectées, qui sera diffusée lors de l'atelier participatif programmé début octobre. L'association Nature Vivante a adressé un message d'information en mairie : en raison d'une situation budgétaire délicate, les salariés devraient être en chômage technique au mois d'Août, des licenciements pourraient intervenir à la rentrée.

5 – COMMISSION FETES/SPORT/ASSOCIATIONS :

- Conscrits : ils n'assureront pas le concours du lundi après la vogue de Septembre. Ils ont proposé à l'Amicale Boules de le reprendre. Réponse début Août. En cas de refus, et vu le délai court, il est convenu que le CCAS s'en occupera, comme l'an passé.

- Stade de football : toujours pas de date fixée pour l'inauguration, Philippe BONNETAIN s'occupe de relancer la présidente du FCC.

6 – QUESTIONS DIVERSES :

- 24 Juillet : le Comité des Fêtes de la Chapelle de Surieu organise une randonnée pédestre, VTT et trial. Plusieurs circuits passeront sur la commune de Bellegarde-Poussieu.

- 28 Juillet : accueil d'un groupe de jeunes faisant une rando VTT. Ils dormiront au stade de foot (tentes), les sanitaires de la SAR leur seront ouverts. En cas de mauvais temps, ils pourront dormir dans la salle.

- TAP : l'atelier boxe est reconduit cette année, il faudrait acheter des gants supplémentaires, ainsi qu'un sac de frappe. Erick DECOMBIS s'occupe du devis.

- 6 Novembre : spectacle Rires aux Eclats co-organisé avec le Comité des fêtes de Jarcieu, se déroulera dans la salle de Jarcieu, plus grande et accessible. Lors du conseil de Septembre, Erick DECOMBIS fera le point sur le nombre de personnes nécessaires pour assurer le bon déroulement du spectacle.

- 11 Novembre : Erick DECOMBIS a un projet pour la cérémonie de commémoration ; il souhaite la participation des Conscrits.

- Boulangerie : le commerce a rouvert le 9 Juillet. Le boulanger étant seul, il doit adapter sa capacité de production et surtout s'organiser. Production de pain uniquement sur la semaine, viennoiserie les samedis et dimanches. Deux jours de fermeture hebdomadaire, mardi et jeudi. Il travaille également à la mise en place du multiservices, avec notamment un projet de vente de bières à emporter.

Madame Le Maire clôt la séance à 20h20.